



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 9 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 9 avril 2026

1 - Délégations de vote.	5
2 - Désignation du Secrétaire de séance.	5
3 - Communications du Maire.	5
4 - Commission d'appel d'offres. Commission de concession. Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants.	6
5 - Commission d'étude du Conseil municipal. Constitution. Désignation des membres.	7
6 - Centre Communal d'Action Sociale. Conseil d'administration. Désignations.	7
7 - Commission d'appels d'offres. Constitution. Désignation des membres. Modalités de remplacement d'un membre.	8
8 - Commission de concession. Désignation de représentants.	9
9 - Commission de contrôle des comptes. Désignation des membres.	10
10 - Commission consultative des services publics locaux. Constitution. Désignation des membres et nomination des représentants d'associations locales.	11
11 - Association France Urbaine. Désignation de représentants.	11
12 - Agence France Locale. Société territoriale. Désignation de représentants. ...	12
13 - Caisse d'Epargne Hauts-de-France. Conseil d'orientation et de surveillance. Désignation de représentants.	12
14 - Commission Communale des Impôts Directs. Désignation de représentants.	12
15 - Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. Désignation de représentants.	13
16 - Correspondant défense. Désignation d'un représentant.	13
17 - Assemblées générales de copropriétaires d'ASL et d'AFUL. Désignation de représentants.	13
18 - COALLIA. Résidence Sociale Paul Claudel. Conseil des résidents de la Résidence sociale de la Clé de Sol. Désignation d'un représentant.	13
19 - Commission d'adjudication publique. Désignation de représentants.	14
20 - SPL Vallée Idéale Développement. Conseil d'administration. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Désignation de représentants.	14
21 - SPL Vallée Idéale Développement. Commission d'Appel d'Offres pour les opérations d'aménagement concédées. Désignation des représentants.	14
22 - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement. Conseil d'administration. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Désignation de représentants.	14
23 - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement. Commissions d'appels d'offres pour les opérations d'aménagement concédées. Désignation de représentants.	15

24 - Commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Somme. CLT3P. Désignation de représentants.....	15
25 - Association des villes pour la propreté urbaine. Désignation de représentants.....	15
26 - Association RAMSAR France. Désignation de représentants.....	16
27 - AMORCE. Désignation de représentants.....	16
28 - Entente entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et Territoire Energie Somme 80 pour le maintien des bornes de véhicules électriques. Désignation de représentants.	16
29 - Centrale solaire du Vauvoix. SAS CS Vauvoix. Comité stratégique. Désignation de représentants.....	16
30 - SEMOP Amiens Energies. Conseil d'administration. Comité stratégique. Désignation de représentants.....	17
31 - Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. ANACEJ. Désignation d'un représentant.....	17
32 - Conseil d'écoles. Désignation de représentants.....	17
33 - Comité de la Caisse des écoles. Désignation de représentants.....	18
34 - Collèges et lycées. Conseils D'ADMINISTRATION. Désignation de représentants.	18
35 - Etablissements d'enseignement privés. Conseils d'établissement.	19
36 - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. CDEF. Conseil d'administration. Désignation d'un représentant.	19
37 - Conseil Territorial de Santé de la Somme. Désignation de représentants.	19
38 - Etablissement Public Social et Médico-social Intercommunal. EPSoMS. Désignation de représentants.....	20
39 - Etablissement Public Médico-social d'Amiens EPMSA. Désignation de représentants.	20
40 - APRADIS. Désignation d'un représentant.	20
41 - Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Désignation de représentants.	20
42 - Commission citoyenne du Budget Participatif. Désignation de représentants.	20
43 - Commission consultative pour la modification de périmètre ou la création d'un nouveau Comité de Quartier. Désignation de représentants.....	21
44 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Année 2026.	22
45 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Majoration. Année 2026.	22
44 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Année 2026.	24
45 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Majoration. Année 2026.	24
46 - Vœux - Questions orales.....	25

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur Frédéric FAUVET.

Membres présents : M. FAUVET, Mme ERCAN, M. DEFFONTAINES, Mme MATBOUA, M. BAÏS, Mme DELÉPINE, M. ESTER, Mme LUCZAK, M. GIGNON, Mme VANACKER, M. DE CLERCK, Mme BRAY, M. CHOQUET, Mme SERMADIRAS, M. BEUVAIN, Mme VOZARI, M. GENTE, Mmes TEKAYA, CARTON-POULAIN, ALEXANDRE, ESTEBAN, MM. BLANCHARD, DIBOUNDJE, Mmes CHAUVIN, DELATTRE, LE CARLIER DE VESLUD, M. TOURAIS, Mme NOUAOUR, MM. DORÉMUS, CARPENTIER, Mme DESBUREAUX, M. LALAN, Mme DELLENBACH, MM. BRAGUE, BODOULÉ SOSSO, CARDOT, BIENAIMÉ, de JENLIS, Mmes RUIN, RIPOLL, M. SAVREUX, Mmes DELÉTRÉ, BOYARD, M. LHERMITTE, Mme ZEITOUN, MM. VILLALPANDO, TOUMI, Mmes DÈCLE, PRÉVOST, M. CLERENTIN, Mmes BELLINA, LEPLAT.

Membres empêchés : MM. HUTIN (pouvoir à M. BRAGUE), LORIC (pouvoir à M. de JENLIS), Mme BAILLON (pouvoir à M. GENTE).

La séance a été ouverte à 18H08

La séance a été levée à 19H46.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. FAUVET : Bonsoir à toutes et tous. Je vous rappelle que nos séances sont retransmises en direct sur les réseaux et sur internet.

M. Thomas HUTIN	donne pouvoir à	M. Logan BRAGUE
Mme Sylvie BAILLON	donne pouvoir à	M. Gautier GENTE
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner Madame Martine TEKAYA. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose d'approuver cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. FAUVET : Le procès-verbal du Conseil du 5 février n'est pas soumis au vote puisque plusieurs membres de l'assemblée n'étaient pas en fonction à l'époque. Je vous le communique uniquement pour information. Concernant notre séance du 27 mars, le procès-verbal est encore en cours de rédaction. Il sera proposé de l'arrêter à notre prochaine séance, puisque le rythme de réunions de nos instances permettra l'approbation au fur et à mesure.

Pour votre information sont également jointes à l'ordre du jour les différentes décisions prises par le Maire entre le 29 janvier 2026 et le 20 mars 2026 qui n'avaient pas encore été rapportées auprès du Conseil municipal.

Je vous informe également de la création de plusieurs groupes politiques au sein de notre assemblée :

Le groupe "Amiens au Cœur" auquel appartiennent : Julia BELLINA, Hélène LEPLAT et Cyril CLERENTIN, et présidé par Julia BELLINA.

Le groupe "Nous les Amiénois", composé d'Hubert de JENLIS, Président, Louise BOYARD, Pierre SAVREUX, Margaux DELÉTRÉ, Thomas LHERMITTE, Fanny RUIN, Bruno BIENAIMÉ, Hélène RIPOLL, Jean-Christophe LORIC et Camille ZEITOUN.

Le groupe "Amiens pour vous", composé de Damien TOUMI, Président, Constance DÈCLE, Zelmire PRÉVOST, Bruno VILLALPANDO.

Le groupe "Coopérative Amiens en mieux", composé de Léon DEFFONTAINES, co-président, Anne-Sophie VOZARI, co-présidente, Laurence ALEXANDRE, Laurent BEUVAIN, Goulven BLANCHARD, Nina BRAY, Nicolas CARDOT, Hélène DELATTRE, Zoé DESBUREAUX, Fabien DORÉMUS, Dolorès ESTEBAN, Arthur LALAN, Hayat MATBOUA.

Le groupe "Pour Amiens en Mieux", qui sera co-présidé par Félix BODOULÉ SOSSO, Martine TEKAYA et Sylvie BAILLON, composé également d'Anne-Marie CARTON-POULAIN, Aurélie LE

CARLIER de VESLUD, Benoît CARPENTIER, Bertrand CHOQUET, Catherine VANACKER, Cécile DELLENBACH, Esra ERCAN, moi-même, Gauthier DE CLERCK, Gautier GENTE, Jean-Claude ESTER, Karl TOURAIS, Logan BRAGUE, Marie-Hélène LUCZAK, Maxime GIGNON, Assia NOUAOUR, Océane SERMADIRAS, Stéphane DIBOUNDJE, Sylvie DELÉPINE, Tarek BAÏS, Thomas HUTIN, Vanessa CHAUVIN.

MME BELLINA : Je souhaitais vous adresser quelques mots. Monsieur le Maire et mes chers collègues, si vous me le permettez, au nom des élus de la liste Amiens au Cœur, je tiens tout d'abord à vous adresser nos félicitations républicaines pour votre élection. Les Amiénoises et Amiénois se sont exprimés en nous accordant près de 5 000 voix. Ils ont fait de notre démarche citoyenne et sans étiquette une voix incontournable de ce Conseil municipal. Ce suffrage nous oblige et nous rappelle la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui, celle de représenter avec fidélité, exigence et indépendance, une part importante de nos concitoyens. Comme nous l'avons prouvé lors du mandat précédent, nous ferons le choix d'une opposition constructive, nous serons une force de travail assidue qui n'aura pour seule boussole que l'intérêt général. Nous n'hésiterons pas à vous interroger, à débattre et à proposer en veillant toujours à élever le débat au-dessus des postures partisans. Nous croyons profondément qu'une démarche constructive ne peut s'épanouir qu'au côté d'une majorité à l'écoute. C'est pourquoi je formule le vœu que nous soyons davantage sollicités, associés et entendus que dans le précédent mandat. Les désignations à venir montreront si vous accordez des représentations aux élus de notre groupe et si votre souhait de travailler avec les élus des groupes minoritaires se traduit concrètement ce soir par des actes. J'aime à rappeler que dans notre titre de conseiller municipal, il y a avant tout l'essence du mot conseil. N'hésitez pas à vous appuyer sur nos regards, notre ancrage citoyen pour nourrir vos réflexions et éclairer vos décisions. L'intelligence collective et la pleine considération des élus minoritaires ne freinent jamais l'action. Elles sont, au contraire, vos meilleurs atouts pour relever les défis d'Amiens.

Pour conclure, je tiens à vous remercier et à vous souhaiter le meilleur, Monsieur le Maire, ainsi qu'à votre nouvelle équipe d'adjoints. Nous espérons que vous réussirez pleinement dans votre mission afin de servir au mieux Amiens et les Amiénois. Quant à nous, nous sommes toujours là et toujours au travail.

M. FAUVET : Merci, nous saisissons la balle au bond, évidemment, nous l'avons dit, nous le ferons, sur un certain nombre de commissions de travail. Nous avons annoncé que la présidence de la commission des finances serait confiée à l'opposition, nous tiendrons parole. Mais Ce sera le cas sur un certain nombre d'autres sujets comme la constitution de groupes de travail d'autres commissions. Nous ne manquerons pas d'appeler aux compétences des uns et des autres. En revanche, pour un certain nombre de désignations, il s'agit de représenter le Conseil municipal. Vous le verrez, il y a parfois, à certains endroits, des nécessités de proportionnalité, nous les avons respectées, et en tout cas, nous vous proposerons de vous y insérer. Je rebondis favorablement sur vos propositions et vous remercie. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, nous déroulons le point suivant.

4 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. COMMISSION DE CONCESSION. MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT L'ELECTION DES REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il s'agit pour ce dossier, conformément aux textes, de fixer les conditions de dépôt de listes pour la commission d'appel d'offres et la commission de concession désignations que nous aborderons dans quelques instants.

Je vous propose de fixer les conditions suivantes :

- Les listes pour chaque commission devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
- Les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (5 titulaires et suppléants) sous réserve toutefois que l'ensemble des listes ou la liste unique permette d'élire le nombre requis de membres (10).
- Les listes seront déposées auprès du Président de l'Assemblée au plus tôt, dès avant le vote des délibérations relatives aux désignations des membres de chacune des deux commissions visées.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - COMMISSION D'ETUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES.

M. FAUVET : Je propose que sur la base du règlement intérieur, nous formions quatre commissions d'étude, dénommées Commission Finances, Commission Solidarités, Commission Education et émancipation, dans laquelle nous aurons les questions liées à la jeunesse, l'école et le périscolaire, et une Commission Cadre de vie où seront évoquées les questions de démocratie locale, de sécurité, de logement et d'aménagement. Je vous invite à préciser auprès du service des Assemblées les souhaits des élus qui pourront siéger en tant que titulaires dans ces commissions, étant précisé que les travaux de ces commissions seront diffusés et libres d'accès, comme précédemment, pour tous les élus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ces quatre commissions étant constituées, nous enregistrons vos candidatures dès que vous le souhaitez.

6 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATIONS.

M. FAUVET : Ce conseil d'administration est composé du Maire, président de droit, de 8 membres élus par le Conseil municipal, et de 8 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune pour lesquelles la publicité est en cours afin de recueillir les candidatures.

En ce qui nous concerne, au sein du Conseil municipal, quels sont les élus qui souhaiteraient porter une liste de candidatures pour siéger au CCAS ? Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Nous souhaiterions déposer des noms. Nous vous proposons Louise BOYARD et moi-même.

M. FAUVET : Je vais quand même vous suggérer, si vous me le permettez, d'ajouter des noms car en cas de démission ou autre, cela nous permettrait de ne pas re-délibérer et de ne pas avoir un conseil d'administration incomplet. Monsieur TOUMI.

M. TOUMI : Je propose Zelmire PRÉVOST, moi-même, Constance DÉCLE et Bruno VILLALPANDO.

MME BELLINA : Nous sommes trois, je pense donc que nous aurons un siège ?

M. FAUVET : La proportionnalité m'incite à imaginer que nous finirons sur 6/1/1. S'agissant du groupe de la majorité, et afin de répondre à l'annonce faite tout à l'heure de vous intégrer aux travaux je propose de vous ajouter sur notre liste, je présente donc les candidatures de Nina BRAY, Anne-Sophie VOZARI, Hayat MATBOUA, Vanessa CHAUVIN, Martine TEKAYA, Julia BELLINA, Gauthier de CLERCK, Sylvie BAILLON.

Cette désignation fait l'objet d'un scrutin à la proportionnelle, au plus fort reste, à bulletin secret.

Les listes vont s'afficher sur les écrans. Nous allons reprendre l'intitulé A, B ou C sur le bulletin de vote. L'urne va circuler, et à l'appel de votre nom, vous devez utiliser le bulletin bleu.

Résultats :

Liste A : 41 = 6 sièges

Liste B : 10 = 1 siège

Liste C : 4 = 1 siège

M. FAUVET : Je vous remercie.

DONT ACTE

7 - COMMISSION D'APPELS D'OFFRES. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES. MODALITES DE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE.

M. FAUVET : La composition de la Commission d'appels d'offres de la collectivité nécessite l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, selon la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme pour la délibération précédente. Le Maire est président de droit. En vertu de la délibération fixant les modalités de dépôt des listes que nous avons votées tout à l'heure, j'ai déjà reçu un certain nombre de candidatures.

A noter qu'il est proposé pour les éventuels remplacements, en l'absence de règle dans le Code Général des Collectivités Territoriales, de prévoir qu'une délibération ultérieure pourra pourvoir au remplacement selon la représentation proportionnelle qui sortira des urnes lors de ce présent vote.

Le vote à bulletin secret n'est pas une obligation dans le cas présent, sauf si vous le demandez. Souhaitez-vous voter à main levée ? Sur la proportionnalité des groupes de la majorité et des groupes de l'opposition, je vous propose d'affecter un titulaire et un suppléant aux groupes d'opposition, 4 titulaires et 4 suppléants à la majorité. Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Nous vous proposons la candidature de Thomas LHERMITTE comme titulaire et de Bruno BIENAIMÉ comme suppléant.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur TOUMI.

M. TOUMI : Je propose la candidature de Bruno VILLALPANDO comme titulaire et de Constance DÈCLE comme suppléante.

M. FAUVET : Nous votons à main levée en reprenant les listes A, B et C.

Pour la liste A, nous avons Tarek BAÏS, Goulven BLANCHARD, Thomas HUTIN et Benoît CARPENTIER comme titulaires. Félix BODOULÉ-SOSSO, Esra ERCAN, Anne-Sophie VOZARI, et Arthur LALAN comme suppléants. Puis la liste B présentée par M. de JENLIS, et la liste C présentée par M. TOUMI.

Liste A : 38.

Liste B : 10.

Liste C : 4.

Sont désignés en qualité de membres titulaires MM. Tarek BAÏS, Goulven BLANCHARD, Thomas HUTIN, Benoît CARPENTIER, Thomas LHERMITTE et en qualité de membres suppléants M. Félix BODOULÉ SOSSO, Mmes Esra ERCAN, Anne-Sophie VOZARI, MM. Arthur LALAN, Bruno BIENAIMÉ.

DONT ACTE

Observations :

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

8 - COMMISSION DE CONCESSION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : La commission de concession, dont le Maire est président de droit, exerce un rôle lors de la passation des contrats de concession (établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre et analyse des offres) et de l'exécution des contrats en cas d'avenant d'un montant supérieur de 5% (valeur du contrat). La désignation s'opère par une représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Là aussi il n'y a pas d'obligation de vote à bulletin secret, sauf si vous le demandez. Est-ce le cas ? Je vous remercie.

Nous avons 5 postes à pourvoir. Nous vous proposons la même mécanique, soit 4 candidats pour la majorité, 4 titulaires et 4 suppléants, et je vous propose d'y adjoindre un titulaire et un suppléant d'autres groupes. Nos candidats sont Goulven BLANCHARD, Gautier GENTE, Logan BRAGUE et Jean-Claude ESTER comme titulaires. Félix BODOULÉ-SOSSO, Hayat MATBOUA, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD et Assia NOUAOUR comme suppléants. Quels sont les autres candidats ?

M. DE JENLIS : Nous proposons Thomas LHERMITTE en tant que titulaire et Hélène RIPOLL en tant que suppléante.

M. TOUMI : Je propose Bruno VILLALPANDO comme titulaire et Constance DÈCLE comme suppléante.

M. FAUVET : Donc Liste A pour la proposition de la majorité, B pour les candidatures présentées par Monsieur de JENLIS et C pour les candidatures présentées par Monsieur TOUMI.

Liste A : 38.

Liste B : 10.

Liste C : 4.

M. FAUVET : Sont donc élus Goulven BLANCHARD, Gautier GENTE, Logan BRAGUE et Jean-Claude ESTER et Thomas LHERMITTE comme titulaires. Félix BODOULÉ-SOSSO, Hayat MATBOUA, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD et Assia NOUAOUR et Hélène RIPOLL comme suppléants.

DONT ACTE

Observations :

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

9 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. DESIGNATION DES MEMBRES.

M. FAUVET : Je rappelle que lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation, le scrutin est secret, mais le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder. Je vous propose de procéder par vote à main levée pour tous les dossiers qui suivent, avec un passage par l'urne si un élu en faisait la demande.

Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont examinés par une commission de contrôle. Il convient de procéder à la désignation des membres de cette commission, à savoir le Maire ou son représentant (qui est président de droit), et 5 titulaires et 5 suppléants.

Je vous propose la même répartition que pour nos commissions précédentes : 4 pour la majorité, 1 pour l'opposition. Pour la majorité, je vous sou mets les candidatures de Félix BODOULÉ-SOSSO, Thomas HUTIN, Bertrand CHOQUET et Maxime GIGNON comme titulaires. Stéphane DIBOUNDJE, Martine TEKAYA, Zoé DESBUREAUX et Hélène DELATTRE comme suppléants. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DE JENLIS : Nous vous proposons moi-même comme titulaire et Bruno BIENAIMÉ comme suppléant.

M. TOUMI : Nous vous proposons moi-même comme titulaire et Constance DÉCLE comme suppléante.

Liste A : 38.

Liste B : 10.

Liste C : 4.

M. FAUVET : Sont donc élus MM. BODOULÉ-SOSSO, HUTIN, CHOQUET, GIGNON et de JENLIS en tant que titulaires. M. DIBOUNDJE, Mmes TEKAYA, DESBUREAUX, DELATTRE, M. BIENAIMÉ en tant suppléants. Je vous remercie.

DONT ACTE

Observations :

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

10 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES ET NOMINATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES.

M. FAUVET : La Commission consultative des services publics locaux est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que des représentants d'associations locales. Il convient donc de désigner 5 titulaires et 5 suppléants. En qualité de membres titulaires, je vous propose de désigner au sein de cette commission les représentations des associations locales suivantes, qui siégeaient jusqu'alors :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- Un représentant de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).
- Un représentant de l'Union des Comités de Quartiers.

Sur le même principe que pour les délibérations précédentes, un siège est réservé à l'opposition. Je vous propose de désigner :

Pour la majorité, MM. BEUVAIN, HUTIN, DORÉMUS, Mme NOUAOUR en tant que titulaires. MM. GIGNON, BRAGUE, DIBOUNDJE, Mme TAKAYA en tant que suppléants. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. DE JENLIS : Nous vous proposons la candidature de Jean-Christophe LORIC en tant que titulaire et d'Hélène RIPOLL en tant que suppléante.

M. TOUMI : Nous vous proposons Bruno VILLALPANDO en tant que titulaire et Zelmire PRÉVOST en tant que suppléante.

Liste A : 38.

Liste B : 10.

Liste C : 4.

Sont donc déclarés élus Laurent BEUVAIN, Thomas HUTIN, Fabien DORÉMUS, Assia NOUAOUR et Jean-Christophe LORIC en tant que titulaires. Maxime GIGNON, Logan BRAGUE, Stéphane DIBOUNDJE, Martine TEKAYA, Hélène RIPOLL en tant que suppléants.

DONT ACTE

Observations :

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

11 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : La collectivité adhère à l'association France Urbaine depuis 2016. Les statuts de cette association prévoyant que la collectivité soit représentée par son Maire et trois représentants, selon le principe de la parité, je vous propose donc de désigner à mes côtés :

- Zoé DESBUREAUX
- Bertrand CHOQUET
- Assia NOUAOUR

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - AGENCE FRANCE LOCALE. SOCIETE TERRITORIALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient de procéder à la désignation des représentants de la Ville d'Amiens, à savoir un titulaire et un suppléant, au sein de l'assemblée générale de l'Agence France Locale - société territoriale qui, pour rappel, est une banque publique des collectivités territoriales. Ces derniers seront autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de l'Agence France Locale. Je vous propose :

- Thomas HUTIN, titulaire.
- Félix BODOULÉ-SOSSO, suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CAISSE D'EPARGNE HAUTS-DE-FRANCE. CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Les collectivités territoriales sociétaires des sociétés locales d'épargne affiliées à la Caisse d'Epargne disposent d'un siège au conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France. Je vous propose donc d'autoriser Félix BODOULÉ-SOSSO et Aurélie LE CARLIER DE VESLUD à présenter leur candidature pour siéger au sein de ce conseil d'orientation et de surveillance, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient de proposer les représentants appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. La Ville d'Amiens étant une commune de plus de 2 000 habitants, la liste de présentation doit comporter 32 commissaires (16 titulaires et 16 suppléants). Le Maire ou l'adjoint délégué assure la présidence de la commission (leurs noms ne doivent donc pas figurer dans la liste). La Direction Départementale des Finances Publiques nommera alors parmi cette liste 8 titulaires et 8 suppléants. Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou être ressortissants d'un Etat-membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

C'est la DDFIP qui choisit les personnes qui siégeront dans cette commission, mais il faut que nous votions sur les candidatures. Je vous propose 8 titulaires et 8 suppléants. Je rencontrerai les présidents des groupes d'opposition pour qu'ils me fournissent des noms que nous soumettrons à la DDFIP.

Pour la majorité, je vous propose la candidature de personnes qui n'ont pas forcément besoin d'être élues au Conseil municipal ; nous avons notamment repris des noms de personnes qui s'étaient déjà impliquées précédemment, à savoir : Hubert LOURDELLE, Thomas HUTIN, Félix BODOULÉ-SOSSO, Léon DEFFONTAINES, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD, Nina BRAY, Hélène DELATTRE, Zoé DESBUREAUX en tant que titulaires. Et Laurence ALEXANDRE, Vanessa CHAUVIN, Dolorès ESTEBAN, Tarek BAÏS, Fabien DORÉMUS, Arthur LALAN, Benoît CARPENTIER et Sylvie BAILLON en tant que suppléants.

Dans la mesure où il vaut mieux voter sur la liste complète des 16 titulaires et 16 suppléants, je vous propose de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

REPORTE

15 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Un titulaire et un suppléant doivent être désignés pour siéger au sein du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. Je vous propose les candidatures de :

- Anne-Marie CARTON-POULAIN en tant que titulaire.
- Marie-Hélène LUCZAK en tant que suppléante.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - CORRESPONDANT DEFENSE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. FAUVET : Je vous propose de nommer Benoît CARPENTIER en qualité de correspondant défense. Je rappelle que le correspondant défense est un élu municipal chargé de faire le lien entre la commune, les citoyens et les institutions de défense. Il a pour mission d'informer la population locale sur les questions de défense nationale et de promouvoir cet esprit.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETAIRES D'ASL ET D'AFUL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient de désigner des représentants de la Ville d'Amiens qui siégeront au sein des assemblées générales de copropriétaires d'Associations Syndicales Libres (ASL) et d'Associations Foncières Urbaines Libres (AFUL) dès lors que la collectivité y possède des droits immobiliers, à savoir comme il est d'usage 1 titulaire et 2 suppléants. Je vous propose les candidatures de Laurent BEUVAIN en tant que titulaire et de Gautier GENTE ainsi qu'Anne-Marie CARTON-POULAIN en tant que suppléants.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - COALLIA. RESIDENCE SOCIALE PAUL CLAUDEL. CONSEIL DES RESIDENTS DE LA RESIDENCE SOCIALE DE LA CLE DE SOL. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. FAUVET : Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, COALLIA a mis en place un conseil de concertation au sein de la résidence sociale de la Clé de Sol, située ZAC Paul Claudel. Un représentant de la Ville y siège en tant que membre de droit. Je vous propose de désigner Aurélie LE CARLIER DE VESLUD.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - COMMISSION D'ADJUDICATION PUBLIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il y a lieu de désigner les représentants de la collectivité au sein de la Commission d'adjudication publique, dont le Maire est président de droit, en cas de cession des biens de la Ville par ce biais. Je vous propose de désigner 2 titulaires : Bertrand CHOQUET et Léon DEFFONTAINES et 2 suppléants : Laurent BEUVAIN et Thomas HUTIN.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : La SPL Vallée Idéale Développement, créée en 2015, est un nouvel outil d'aménagement pour les collectivités territoriales qui composent son actionnariat : la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, depuis 2020, le Département de la Somme et, depuis 2025, la commune de Long. Conformément aux statuts, il convient de désigner quatre conseillers municipaux appelés à siéger au sein du conseil d'administration de cette SPL ainsi que, parmi eux, un représentant amené à siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Je vous propose d'y siéger avec Zoé DESBUREAUX, Gautier GENTE et Anne-Marie CARTON-POULAIN. Pour les assemblées générales, je vous propose d'y être titulaire et Zoé DESBUREAUX suppléante.

Je vous demande également de m'autoriser à présenter ma candidature à la présidence, étant précisé que je renonce à l'indemnité liée à cette fonction.

Je précise qu'en vertu de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les élus proposés ne doivent pas prendre part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. FAUVET, Mme DESBUREAUX, M. GENTE (pouvoir de Mme BAILLON) et Mme CARTON-POULAIN n'ont pas pris part au vote.

21 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

M. FAUVET : La SPL Vallée Idéale Développement s'est dotée d'un guide d'achat fixant ses propres règles de procédures d'achat, et dans ce cadre, les commissions d'appels d'offres relatives aux opérations concédées par la Ville d'Amiens comprennent un représentant de la Ville d'Amiens. Il est donc proposé de désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures de Thomas HUTIN en tant que titulaire et de Karl TOURAIS en tant que suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : La SAEML Amiens Aménagement, qui est impliquée dans le développement local d'Amiens sur bon nombre de sujets, est un outil d'aménagement pour la collectivité en facilitant la construction et l'aménagement des terrains, en respectant les règles de construction et

d'insertion paysagère. La SEM travaille également sur des projets urbains et de construction, en s'assurant que les zones d'aménagement concerté (ZAC) sont bien desservies et adaptées aux besoins de l'habitat et des activités économiques. Il convient de désigner 7 représentants pour représenter la Ville d'Amiens au sein du conseil d'administration et de désigner 1 représentant pour représenter la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Je vous propose de représenter la collectivité aux assemblées générales et au conseil d'administration, en m'adjoignant Zoé DESBUREAUX, Léon DEFFONTAINES, Bertrand CHOQUET, Gautier GENTE, Félix BODOULÉ-SOSSO et Maxime GIGNON.

Je vous demande également de m'autoriser à présenter ma candidature à la présidence, étant précisé que je renonce à l'indemnité liée à cette fonction.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. FAUVET, Mme DESBUREAUX, MM. DEFFONTAINES, CHOQUET, GENTE (pouvoir de Mme BAILLON), BODOULÉ-SOSSO et GIGNON n'ont pas pris part au vote.

23 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Comme pour la SPL, un titulaire et un suppléant doivent être désignés pour participer aux commissions d'appels d'offres relatives aux opérations concédées à la SEM par la Ville d'Amiens. Il y a donc lieu que la Ville désigne un titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures de Bertrand CHOQUET et Thomas HUTIN.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES DE LA SOMME. CLT3P. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : La Ville d'Amiens dispose d'un siège au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, au titre de sa compétence en tant qu'autorité chargée de délivrer les autorisations de stationnement. Il est précisé que "chaque siège est attribué à un titulaire et à un suppléant chargé de le représenter en cas d'absence". Je vous propose de désigner Logan BRAGUE comme titulaire et Léon DEFFONTAINES comme suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient de désigner un membre adhérent du collège des élus et un membre adhérent du collège des agents territoriaux qui représenteront la collectivité au sein de l'Association des Villes pour la propreté urbaine qui a pour objet de faire progresser la propreté dans la ville, d'inciter les collectivités locales à mesurer leurs actions pour la propreté urbaine en favorisant les échanges d'expériences entre elles et élaborer des recommandations et des plans d'actions. Je vous propose de désigner Bertrand CHOQUET pour le collège des élus et le Directeur général des services pour le collège des agents.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - ASSOCIATION RAMSAR FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner un représentant qui représentera la Ville d'Amiens au sein de l'assemblée générale de l'Association RAMSAR France, traité-cadre intergouvernemental qui vise à la conservation des biotopes de zones humides (littorales ou continentales) considérées comme d'importance internationale en raison de leur fonction écologique, économique, scientifique, culturelle et récréative. Il convient également d'autoriser le représentant à faire acte de candidature au sein du conseil d'administration et/ou du bureau de l'Association RAMSAR France, et à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés à ce titre. Je vous propose la candidature de Karl TOURAIS au sein de cette association.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AMORCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la collectivité au sein de l'Association AMORCE, qui est le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et d'autres acteurs locaux en matière de politiques Energie-climat des territoires. A noter qu'Amiens Métropole désigne également des représentants au sein de cette structure pour son accompagnement sur la compétence de gestion territoriale des déchets. Je vous propose la candidature de Léon DEFFONTAINES en qualité de titulaire et de Vanessa CHAUVIN en qualité de suppléante.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - ENTENTE ENTRE LA VILLE D'AMIENS, AMIENS METROPOLE ET TERRITOIRE ENERGIE SOMME 80 POUR LE MAINTIEN DES BORNES DE VEHICULES ELECTRIQUES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Une entente a été créée par délibération du 14 décembre 2017 entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et Territoire d'Energie Somme 80 (anciennement FDE 80) pour le déploiement de bornes électriques ou hybrides rechargeables. Je vous propose de nommer Logan BRAGUE, Gautier GENTE et Bertrand CHOQUET comme membres de la conférence de l'Entente. Il s'agit de maintenir les bornes de véhicules électriques déjà déployées, soit 12 bornes pour 24 points de recharge.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - CENTRALE SOLAIRE DU VAUVOIX. SAS CS VAUVOIX. COMITE STRATEGIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient dès à présent de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Ville d'Amiens pour siéger au sein du comité stratégique de la SAS CS Vauvoix, créée dans le but de porter le projet de réalisation, sur une surface de 12 hectares, de la centrale solaire photovoltaïque située chemin de Vauvoix.

Je vous propose les candidatures de Fabien DORÉMUS et de Thomas HUTIN en tant que titulaires, et Logan BRAGUE et Marie-Hélène LUCZAK en tant que suppléants.

Un membre permanent doit également être désigné afin de représenter la Ville d'Amiens en qualité d'associé de la SAS CS Vauvoix. En outre, je vous informe que deux censeurs seront également désignés par arrêté du Maire afin de participer aux réunions du comité stratégique, sans voix délibérative.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - SEMOP AMIENS ENERGIES. CONSEIL D'ADMINISTRATION. COMITE STRATEGIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner trois représentants titulaires et un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration de la SEMOP Amiens Energies, gestionnaire du réseau de distribution de chaleur. Parmi les titulaires, je vous propose de désigner deux d'entre eux qui seraient autorisés à présenter leurs candidatures à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration. Enfin, il convient de désigner un représentant de la Ville d'Amiens appelé à siéger au comité stratégique et il convient également de l'autoriser à présenter sa candidature à la présidence de ce comité.

Je vous propose Laurent BEUVAIN, Bertrand CHOQUET et Félix BODOULÉ-SOSSO en tant que titulaires, et Logan BRAGUE en tant que suppléant, et d'autoriser Félix BODOULÉ-SOSSO et Bertrand CHOQUET à briguer la présidence et la vice-présidence. Je sou mets également la candidature de Thomas HUTIN pour le comité stratégique.

S'agissant d'une SEM, en vertu de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus proposés ne doivent pas prendre part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. BRAGUE, BEUVAIN, CHOQUET, BODOULÉ-SOSSO et HUTIN (pouvoir à M. BRAGUE) n'ont pas pris part au vote.

31 - ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES. ANACEJ. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. FAUVET : La Ville d'Amiens adhère à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, née de la volonté de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à la participation et à la décision publique tout en garantissant la reconnaissance de l'enfant et du jeune comme partenaire à part entière dans la vie de la cité.

Je vous propose de désigner un représentant du Conseil municipal qui sera appelé à siéger au sein des instances de l'ANACEJ, à savoir Esra ERCAN.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - CONSEIL D'ECOLES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Le code de l'éducation dispose que dans chaque école, le conseil d'école est composé, notamment, du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à la désignation de représentants de notre Conseil appelés à siéger au sein des conseils d'écoles, étant entendu qu'un arrêté sera pris pour la désignation des représentants du Maire.

Je vous propose les listes qui s'affichent sur l'écran. Sans surprise, vous constaterez que les différentes candidatures correspondent au maillage qui vous sera soumis pour définir la présence des élus sur les différents secteurs de la Ville, à l'échelle des quartiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Etablissement public administratif communal, la Caisse des écoles, à vocation sociale, se définit principalement par la création d'un fonds d'aide à l'élève et la mise en œuvre et la gestion du dispositif de réussite scolaire.

En application des statuts de cette structure, je vous propose de désigner quatre membres appelés à siéger au sein du comité de la Caisse des écoles, le Maire (ou son représentant) étant président de droit.

Je vous propose les candidatures d'Esra ERCAN, Tarek BAÏS, Hayat MATBOUA, et Gauthier de CLERCK.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - COLLEGES ET LYCEES. CONSEILS D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées présents sur le territoire communal, à savoir :

Collèges	Titulaire	Suppléant
Collège Amiral Lejeune	Stéphane DIBOUNDJE	Zoé DESBUREAUX
Collège Arthur Rimbaud	Laurence ALEXANDRE	Assia NOUAOUR
Collège Auguste Janvier	Sylvie DELÉPINE	Léon DEFFONTAINES
Collège César Franck	Hayat MATBOUA	Assia NOUAOUR
Collège Rosa Parks	Laurent BEUVAIN	Dolorès ESTEBAN
Collège Edouard Lucas	Arthur LALAN	Logan BRAGUE
Collège Guy Maréchal	Nina BRAY	Jean-Claude ESTER
Collège Jean-Marc Laurent	Jean-Claude ESTER	Nina BRAY
Collège Sagebien	Maxime GIGNON	Catherine VANACKER

Lycées	Titulaire	Suppléant
Lycée Robert de Luzarches	Benoît CARPENTIER	Sylvie DELÉPINE
Lycée Madeleine Michélin	Stéphane DIBOUNDJE	Zoé DESBUREAUX
Lycée Louis Thuillier	Maxime GIGNON	Catherine VANACKER
Lycée Edouard Gand	Catherine VANACKER	Maxime GIGNON
Lycée Prof. Edouard Gand	Catherine VANACKER	Maxime GIGNON
Lycée La Hotoie	Logan BRAGUE	Goulven BLANCHARD
Lycée Edouard Branly	Catherine VANACKER	Maxime GIGNON
Lycée Prof. Edouard Branly	Catherine VANACKER	Maxime GIGNON

Lycée Delambre	Thomas HUTIN	Anne-Sophie VOZARI
Lycée Montaigne	Thomas HUTIN	Anne-Sophie VOZARI
Lycée Romain Rolland	Tarek BAÏS	Hayat MATBOUA
Lycée l'Acheuléen	Gautier GENTE	Benoît CARPENTIER

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES. CONSEILS D'ETABLISSEMENT.

M. FAUVET : S'agissant des conseils d'établissement des écoles privées du premier degré, je vous propose de désigner :

Ecoles	Représentant de la collectivité
Ecole du Cœur Immaculé de Marie	Nina BRAY
Ecole Notre-Dame de Bon Conseil	Anne-Sophie VOZARI
Ecole La Providence	Catherine VANACKER
Ecole Saint-Acheul	Benoît CARPENTIER
Ecole Sainte-Clotilde	Stéphane DIBOUNDJE
Ecole de la Sainte-Famille	Anne-Sophie VOZARI
Ecole Saint Jacques	Logan BRAGUE
Ecole Saint Jean	Dolorès ESTEBAN
Ecole Saint Joseph	Zoé DESBUREAUX
Ecole Saint Martin	Maxime GIGNON
Ecole de La Salle	Sylvie DELÉPINE

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. CDEF. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. FAUVET : La Ville dispose d'un siège au sein du conseil d'administration du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, établissement public social dont la principale mission est d'accueillir tout enfant ou adolescent en difficulté sociale, souvent sur réquisition de la justice.

Je vous propose la candidature d'Esra ERCAN pour siéger au conseil d'administration du CDEF.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE LA SOMME. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Lieu d'expression et de proposition qui s'inscrit dans la proximité, le Conseil Territorial de Santé vise à faire dialoguer l'ensemble des acteurs de la santé, sous une forme renouvelée, pour mieux cerner les besoins des territoires et pour permettre l'émergence d'une expertise partagée.

Je vous propose pour y siéger la candidature de Sylvie DELÉPINE en tant que titulaire et Maxime GIGNON en tant que suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - Etablissement Public Social et Médico-social Intercommunal. EPSoMS. Désignation de Représentants.

M. FAUVET : L'EPSoMS est né de la fusion des établissements publics sociaux Georges Couthon (Amiens) et Nicolas Roussel (Gézaincourt), aussi deux sièges sont à pourvoir au conseil d'administration par la Ville d'Amiens et un siège par la commune de Gézaincourt.

Je vous propose que Sylvie DELÉPINE y siège avec moi. Je candidaterai à la présidence de l'équipement.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - Etablissement Public Médico-social d'Amiens EPMSA. Désignation de Représentants.

M. FAUVET : S'agissant du conseil d'administration de l'Etablissement Public Médico-social d'Amiens, qui regroupe plusieurs dispositifs et équipements importants dans notre Ville, je vous demande de m'autoriser à présenter ma candidature à la présidence de la structure, et de désigner également Sylvie DELÉPINE et Tarek BAÏS.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - APRADIS. Désignation d'un Représentant.

M. FAUVET : La Ville d'Amiens dispose d'un siège au sein du conseil de l'Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale Picarde (APRADIS), en qualité d'administrateur de droit avec voix consultative.

Je vous propose de désigner à ce titre Gauthier de CLERCK qui pourra candidater à toute fonction au sein de la structure et particulièrement du bureau.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Désignation de Représentants.

M. FAUVET : En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin, notamment, d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, ce qui constitue un véritable défi dans les années à venir.

En date du 5 février 2026, le Conseil municipal de la Ville a approuvé la labellisation d'Amiens comme "Ville Amie des Aînés". C'est en ce sens que je vous propose de nommer un référent et un suppléant pour siéger au sein de ce réseau, à savoir respectivement Sylvie DELÉPINE et Nicolas CARDOT.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - Commission Citoyenne du Budget Participatif. Désignation de Représentants.

M. FAUVET : Il convient de désigner quatre titulaires et quatre suppléants pour siéger à la commission citoyenne du Budget Participatif, chargée de garantir la bonne conduite du dispositif

à chacune de ses éditions. Nous reviendrons vers vous pour les évolutions à venir dans l'esprit et le règlement du Budget Participatif. Le règlement intérieur actuel encadre strictement les membres habilités à être désignés titulaires selon les thématiques des adjoints et conseillers.

Je vous propose Assia NOUAOUR, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD, Dolorès ESTEBAN en tant que titulaires. Océane SERMADIRAS, Tarek BAÏS et Arthur LALAN en tant que suppléants. Un siège de titulaire et de suppléant est proposé aux autres groupes. Quelles sont les autres candidatures ?

M. DE JENLIS : Nous proposons Hélène RIPOLL en tant que titulaire et Louise BOYARD en tant que suppléante.

M. TOUMI : Nous proposons Bruno VILLALPANDO en tant que titulaire et Constance DÈCLE en tant que suppléante.

Liste A : 38.

Liste B : 10.

Liste C : 4.

Sont désignés en qualité de membres titulaires Mmes Assia NOUAOUR, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD, Dolorès ESTEBAN, Hélène RIPOLL et en qualité de membres suppléants Mme Océane SERMADIRAS, MM. Tarek BAÏS, Arthur LALAN, Mme Louise BOYARD.

DONT ACTE

Observations :

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

43 - COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA MODIFICATION DE PERIMETRE OU LA CREATION D'UN NOUVEAU COMITE DE QUARTIER. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il convient de désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission consultative pour la modification de périmètre ou la création d'un nouveau Comité de Quartier.

Je vous propose de réserver aux oppositions un siège de titulaire et un siège de suppléant. Pour la majorité, je vous propose les candidatures de Dolorès ESTEBAN, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD et Gauthier de CLERCK en tant que titulaires, et Benoît CARPENTIER, Hélène DELATTRE et Laurence ALEXANDRE en tant que suppléants. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. TOUMI : Nous proposons Bruno VILLALPANDO en tant que titulaire et Constance DÈCLE en tant que suppléante.

M. DE JENLIS : Je me propose en tant que titulaire et Louise BOYARD en tant que suppléante.

Liste A : 38.

Liste B : 10.

Liste C : 4.

Sont désignés en qualité de membres titulaires Mme Dolorès ESTEBAN, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD, MM. Gauthier DE CLERCK, Hubert de JENLIS, et en qualité de membres

suppléants M. Benoit CARPENTIER, Mmes Hélène DELATTRE, Laurence ALEXANDRE, Louise BOYARD.

DONT ACTE

Observations :

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

44 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2026.

45 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MAJORATION. ANNEE 2026.

M. FAUVET : Je vous présente conjointement les points 44 et 45 relatifs aux indemnités de fonction.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les modalités de fixation du montant des indemnités de fonction applicables à ses membres par l'assemblée délibérante.

Au point 44, il s'agit donc de déterminer les indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, définie comme suit :

Maire : 130,5%, étant précisé qu'il ne sera pas fait application de la majoration de 40% versée aux maires des communes de 100 000 habitants et plus.

Adjoints : 50%.

Conseillers délégués : 15%.

Conseillers municipaux : 6%.

Différents facteurs, tels que la qualité de commune chef-lieu de département ou l'attribution au cours de précédents exercices de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale permettent l'application de majorations aux indemnités de fonction des élus par rapport au montant maximum résultant de l'application démographique que je viens d'évoquer.

Cette majoration doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du montant des indemnités de fonction que je vous ai précédemment présentées, sur la base de ces indemnités après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.

C'est donc l'objet du point 45 visant à l'application des majorations suivantes :

Adjoints : majoration de 19%.

Conseillers délégués : majoration de 20%.

Conseillers municipaux : majoration de 25%.

Je rappelle que c'est rigoureusement ce qui existait jusqu'alors avec la non-application d'un certain nombre d'autres points qui auraient pu majorer ou bonifier les indemnités. Nous nous inscrivons dans les pas du mandat précédent.

M. DE JENLIS : Concernant les rémunérations notamment des adjoints, je constate que vous avez publié la liste des délégations données à vos adjoints. Permettez-moi de regretter profondément

que vous ayez supprimé les adjoints de secteur, Monsieur le Maire, car ils ont fait leur preuve depuis plus de trente ans. Il y a des directions de proximité, des mairies de secteur qui se retrouvent donc sans maire adjoint. J'ai bien compris que vous alliez mettre des conseillers délégués dans les quartiers, mais il n'y aura plus de maire adjoint dans les secteurs. En termes de proximité, même si votre idée de mettre des conseillers dans les quartiers semble être une bonne idée, à titre personnel et au nom de notre groupe, nous trouvons regrettable d'avoir supprimé définitivement les adjoints de secteur.

MME DECLE : Monsieur le Maire, chers collègues, pour le groupe Rassemblement National, et conformément à ce que nous avons proposé au cours de notre campagne, nous souhaitons une réduction de 20% des indemnités pour l'ensemble des membres composant le Conseil municipal. Cela nous amènerait aujourd'hui à une dépense de fonctionnement, s'agissant de notre Conseil municipal et plus particulièrement de nos indemnités d'élus, à hauteur de plus de 747 000 €, soit une dépense de plus de 5 millions d'Euros sur les sept années de ce mandat. Si les finances publiques de la Ville sont relativement saines, la situation économique de la France et de nos compatriotes nous impose des devoirs de solidarité et d'exemplarité. Vous le savez, nos communes ne sont pas seulement financées par les impôts locaux, mais par les différentes dotations et subventions de l'Etat qui participe, entre autres, au fonctionnement des services publics de notre Ville, lui permettant d'investir, de valoriser notre patrimoine et notre culture locale. De nombreuses familles amiénoises se serrent la ceinture au quotidien. Il nous appartient, à nous tous en tant qu'élus, de montrer l'exemple par la réduction de nos indemnités, et plus largement du train de vie des élus. En tout état de cause, le groupe Rassemblement National y veillera.

Pour protéger et soutenir nos services publics d'une économie générale à bout de souffle, notre proposition de réduction de nos indemnités nous permettrait de redonner aux Amiénois plus de 150 000 € par an, et au cours du mandat plus d'un million d'Euros, ce que la Ville pourrait investir au service de la sécurité, du cadre de vie ou encore du pouvoir d'achat des Amiénoises et des Amiénois. Donc, nous nous abstiendrons sur les points 44 et 45. Je vous remercie.

M. FAUVET : Pour répondre à la légitime inquiétude d'Hubert de JENLIS, les secteurs vont demeurer. Il n'est pas question aujourd'hui de remettre en cause l'organisation technique et administrative de la Ville et de la Métropole, puisque c'est aussi la base de déploiement d'un certain nombre de services métropolitains. C'est la représentation politique qui va évoluer. Effectivement, par secteur, nous aurons parfois trois, quatre, cinq, six élus référents qui vont mailler la Ville à la même échelle et sur la même cartographie que les comités de quartier. Nous faisons le pari que cette proximité plus serrée permettra un lien plus efficace et plus facile avec les élus en charge de l'exécutif, et donc charge à eux, secteur par secteur, de construire une coordination, une animation de façon à faire l'interface avec les services. Les services seront organisés de la même manière, nous allons gagner en efficacité et en proximité dans les semaines ou mois à venir. Nous allons peut-être innover, construire en marchant sur la manière dont les élus référents vont travailler entre eux. De l'autre côté, l'organisation ne change pas, et donc pas d'inquiétude de ce côté-là.

Avant de donner la parole à Monsieur LALAN qui l'a demandée, je me félicite des déclarations d'intention du Rassemblement National sur ces questions. Je constate qu'il y a plusieurs Rassemblement National puisque dans d'autres départements ou dans d'autres villes, c'est une inflation d'indemnités qui est en cours là où vous avez eu quelques maires élus. S'il y a des économies à réaliser, vous feriez bien de leur soumettre votre vœu. Arthur LALAN.

M. LALAN : Je n'ai rien de plus à dire. Je voulais citer Carcassonne, Montargis, Monsieur Aliot et d'autres. Faites ce que je dis, pas ce que je fais.

M. TOUMI : Il ne vous aura pas échappé que nous sommes à Amiens, que vous ne répondez pas sur le fond à cette demande de baisse de 20% des indemnités, vous n'expliquez pas pourquoi vous refusez. Je pense que c'est dommageable et l'ensemble des élus ici devraient se poser la question. A l'heure où beaucoup de nos concitoyens, beaucoup d'Amiénoises et d'Amiénois se serrent la ceinture, il est de notre rôle de montrer l'exemple, car même si cette baisse d'indemnités n'est pas non plus l'alpha et l'oméga des économies de fonctionnement qui sont réalisées, c'est une part importante, et ce serait là encore un exemple et un modèle pour la suite.

M. DEFFONTAINES : Pour répondre brièvement, c'est la situation amiénoise qui doit, en effet, nous animer. Je tiens à saluer le fait que le Maire ne suive pas justement les exemples du Rassemblement National lorsqu'il est en mairie, qu'il ne fasse que suivre le point d'indice qui a augmenté dans la fonction publique. D'autre part, ne vous inquiétez pas, car plus que de la solidarité, nous agissons pour le pouvoir d'achat des Amiénois, nous agissons notamment en matière de transports, de cantines publiques, et nous regarderons de près à ce moment-là quels seront vos votes pour permettre cette fameuse solidarité, et surtout permettre que les Amiénoises et les Amiénois vivent bien mieux dans notre Ville.

M. FAUVET : On intervient deux fois sur les mêmes points de l'ordre du jour. Je vous donne la parole à nouveau si vous le souhaitez. Vous avez pu noter que nous n'avons pas sollicité un certain nombre d'indemnités sur des organismes publics ou parapublics. C'est le cas de la SAEM ou de la SPL. Et qu'il y aura un mécanisme d'écêtement, qui sera plus offensif que la loi qui va être mise en place pour ceux qui pourraient être touchés par les mécanismes d'écêtement prévus par la loi. Nous allons être plus volontaristes à ce sujet. Idem, nous vous proposerons, et en tout cas nous le proposerons aux élus de la majorité, d'adopter une partie conséquente des recommandations prévues par l'Association Anticor dans l'exercice de leurs responsabilités. Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : J'ai bien entendu votre réponse concernant les secteurs et je me réjouis, bien évidemment, que les secteurs restent en place au niveau administratif et au niveau des mairies de secteur et des services sectorisés, mais je persiste à croire qu'un maire adjoint est un maillon essentiel dans le secteur. Avoir mis des conseillers dans les quartiers, je ne peux que m'en réjouir, mais ne plus avoir un exécutif, un maire adjoint, dans les secteurs, je trouve que c'est dommageable. J'imagine que Monsieur DEFFONTAINES aurait pu approfondir sa réponse en disant qu'il n'y aurait peut-être pas de cumul d'indemnités entre les adjoints et les vice-présidents.

M. FAUVET : Je vous propose d'arrêter ce débat qui ne me semble pas très constructif.

44 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE, PRÉVOST se sont abstenus.

45 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MAJORATION. ANNEE 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE, PRÉVOST se sont abstenus.

46 - Vœux - QUESTIONS ORALES.

M. FAUVET : Je n'ai pas reçu de vœu ou de question orale, j'ai simplement reçu une demande d'intervention du deuxième adjoint, et je lui cède la parole bien volontiers. Je rappelle que le calendrier de nos prochains travaux vous sera transmis dans les meilleurs délais. Je pense que d'ici lundi vous aurez un calendrier jusqu'à la fin juin qui vous permettra de mieux vous organiser.

M. DEFFONTAINES : Le 22 mars dernier, les Amiénoises et les Amiénois se sont exprimés lors des élections municipales, et je pense que nous devons toutes et tous être conscients qu'ils ont été peu nombreux à se mobiliser dans les urnes, ce qui appelle une certaine humilité, humilité que vous-même, Monsieur le Maire, avez exprimée dans votre discours lors de votre élection, et nous aurons tous à mieux faire pour permettre une plus large mobilisation de nos concitoyennes et concitoyens, notamment lors des élections. Le 22 mars, ils ont malgré tout placé une liste en tête, la vôtre Monsieur le Maire, et je tiens à saluer votre élection à la tête de la présidence d'Amiens Métropole qui permettra, je le crois profondément, de mettre en place le programme pour lequel vous avez été élu, ou en tout cas pour lequel les Amiénoises et les Amiénois vous ont fixé un mandat. Pour autant, quelle ne fût pas la surprise, je crois, des Amiénoises et des Amiénois mercredi matin lorsqu'ils se sont réveillés et qu'ils ont pu voir que la liste qui a été défaite, celle de Monsieur de JENLIS a trois vice-présidents à Amiens Métropole, qui appliqueront, selon toute vraisemblance, le programme que les Amiénois n'ont pas souhaité voir appliqué. Si l'abstention a été importante, si notre liste est arrivée en tête, une chose est sûre, c'est que les Amiénoises et les Amiénois ont décidé de tourner la page, et à raison, des années Hubert de JENLIS. Et pour autant, nous avons aujourd'hui quasiment autant de vice-présidents issus de votre liste, Monsieur de JENLIS, que de vice-présidents issus de la liste de Frédéric FAUVET ce qui, je crois, même s'il y a une légitimité institutionnelle et qu'il ne s'agit pas de la remettre en cause - vous avez toutes et tous été élus dans les règles de l'art -, questionne sur la légitimité démocratique. Vous tirez votre légitimité, Monsieur le Maire, de la démocratie des urnes, des Amiénoises et des Amiénois, et en tant que garant du choix des Amiénois et en tant que Président d'Amiens Métropole, je vous demande aujourd'hui - nous n'avons pas pu formuler de vœu étant donné les délais resserrés -, de ne fixer aucune délégation aux trois vice-présidents issus de la liste "Nous les Amiénois". Ce serait respecter les Amiénoises et les Amiénois qui ont décidé très majoritairement de tourner la page de ces années précédentes.

Maintenant, je m'adresserai à ces trois nouveaux vice-présidents avec un seul mot, simple : à votre place, si vous respectez les Amiénoises et les Amiénois, ce qui est votre cas, je n'en doute pas, je présenterais ma démission au sein de ces exécutifs pour permettre aussi bien aux Maires issus d'autres communes qu'à l'équipe qui est arrivée en tête dans les urnes, de mettre en œuvre le programme auquel les Amiénoises et les Amiénois ont témoigné leur confiance. Je vous remercie.

M. FAUVET : Comme nous avons pu dérouler cet ordre du jour rapidement et que nous avons un peu de temps, il n'est pas d'usage d'ouvrir le débat lorsqu'il y a des interventions de ce type, mais nous allons le faire car je souhaite que le Conseil municipal puisse aussi débattre. Je vais donner la parole à ceux qui l'ont demandé, à commencer par Thomas LHERMITTE.

M. LHERMITTE : Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur DEFFONTAINES de poser ce sujet, il est important de pouvoir en discuter ensemble. Je me posais la question de savoir si vous alliez demander la démission de Rémi CARDON. Effectivement nous avons perdu les élections, mais nous avons gagné 10 sièges. Si j'ose le parallèle, on pourrait dire que Rémi CARDON a perdu les élections sénatoriales, mais il a quand même gagné un siège et il l'utilise, et c'est exactement ce que nous avons fait mardi soir, nous avons utilisé les sièges que nous avons gagnés. Et je trouve que l'exercice démocratique auquel nous nous sommes prêtés mardi soir est tout à fait intéressant. Dans les couloirs, on parlait de "tambouille" politique, moi je trouve qu'il a été assez éclairant de laisser les délégués des communes voter, ils ont composé eux-mêmes un exécutif que je trouve, au final, assez bon et qui nous permettra, je n'en doute pas, de gouverner ensemble sur un projet qui ne sera forcément pas celui qui était proposé lors de l'élection municipale par notre liste menée par Hubert de JENLIS puisque, vous l'avez dit vous-même, nous n'avons que trois sièges. J'ose espérer qu'à la Métropole nous conduirons un projet métropolitain qui sera décidé en concertation avec l'ensemble des délégués, comme cela a été le cas mardi soir. J'espérerais que nous ayons bien des délégations afin de respecter le choix des conseillers communautaires.

M. FAUVET : Monsieur SAVREUX et Monsieur de JENLIS.

M. SAVREUX : Je vous trouve un peu dur, Monsieur DEFFONTAINES, dans votre procès en illégitimité. Je vous rappelle que la Ville d'Amiens compte 50% des sièges à l'agglomération et que les communes comptent 50% des sièges, et que si l'on veut parler démocratie, il suffit d'additionner les voix obtenues par les maires de l'agglomération pour s'apercevoir qu'elles sont plus nombreuses que les voix obtenues par votre liste à Amiens. Si nous commençons à jouer là-dessus, nous allons forcément nous renvoyer beaucoup la balle. Je crois qu'il n'y a pas de conseillers métropolitains de seconde zone, nous sommes tous conseillers métropolitains, et que les élus métropolitains ont fait leur choix en conscience. Et toute la force de l'agglomération, c'est justement d'être capable de dépasser les clivages politiques, d'être capable de s'inscrire dans une démarche apolitique, non partisane. De la même façon que Gilles de ROBIEN l'avait fait en son temps en tendant la main à Joël BRUNET, Maire de Longueau, communiste, ou encore Alain GEST qui avait tendu la main à Jean-Claude RENAUX, Maire de Camon. Ce qui compte pour les maires, ce n'est pas l'étiquette politique, c'est la personnalité, et donc quand ils ont choisi leurs vice-présidents, ils se sont posé les questions suivantes : qui est capable de faire travailler ensemble les communes ? Qui est capable de transcender les clivages politiques pour faire avancer l'agglomération ? Qui est capable de placer l'intérêt général au-dessus de tout, avant sa propre étiquette politique ? Effectivement, nous vivons une situation politique inédite, bigarrée comme vous l'avez-vous-même souligné dans la presse. Je pense que s'il n'y avait pas eu d'obstination à vouloir cumuler la fonction de maire et de président d'Amiens Métropole, les maires n'auraient pas eu cette réaction. Ils l'ont exprimé il y a quelques mois, ils ont adressé un courrier à tous les candidats aux élections municipales pour leur dire qu'ils ne souhaitaient pas ce cumul. Leur message n'a pas été entendu, et il ne faut pas s'étonner du résultat. En tout cas, comme l'a dit mon collègue Thomas LHERMITTE, nous ne sommes pas dans une démarche de revanche, mais dans une démarche d'ouverture, nous vous tendrons la main et nous espérons pouvoir travailler avec vous pour faire avancer l'agglomération, c'est vraiment ce qui compte pour nous.

M. FAUVET : Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Je suis un peu surpris par cette intervention de Monsieur DEFFONTAINES que je trouve franchement déplacée. Déplacée parce qu'il nous parle de questionnement sur la légitimité démocratique, mais la légitimité démocratique a-t-elle deux visages pour vous,

Monsieur DEFFONTAINES ? Je vais juste vous rappeler une règle électorale : les Amiénois n'ont pas élu un maire, ils ont élu des conseillers municipaux et c'est le Conseil municipal qui a élu le maire. Premier point. Ils ont élu en même temps des conseillers métropolitains, et ce sont les conseillers métropolitains qui ont ensuite procédé à l'élection de la présidence et des vice-présidents. Vous semblez dire que les Amiénois auraient un poids démocratique que les conseillers métropolitains n'auraient pas. J'avoue ne pas comprendre cette intervention extrêmement ferme, extrêmement politique. De votre part, cela ne m'étonne pas étant donné vos fonctions éminentes au parti communiste, mais je trouve que c'est manquer de connaissance du système démocratique français, parce que l'élection du maire et des adjoints est faite ici, et l'élection des présidents et des vice-présidents est faite ici aussi. Que le résultat puisse ne pas vous plaire, je le comprends parfaitement, mais vous êtes en train de dénigrer le vote de certains conseillers métropolitains, certains seraient donc acceptables et d'autres ne le seraient pas. Vous avez un très curieux avis sur le mode de fonctionnement de nos collectivités.

M. FAUVET : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Je souhaite rappeler un point essentiel qui a fait naître dans l'opinion publique cette volonté de décorrélation entre le maire et le président d'Amiens Métropole ces six derniers mois. Si je me rappelle bien les articles dans la presse, si je me rappelle bien les propos des uns et les autres durant les six mois qui ont précédé la structuration des listes électorales il me semblait avoir compris que sur Amiens cette volonté de décorrélation avait été évoquée afin qu'il puisse y avoir une représentation d'une minorité ou une représentation LR partagée avec un maire qui occupait d'autres fonctions et surtout d'autres affinités politiques, et afin qu'il puisse y avoir un partage des responsabilités politiques. Durant les vingt dernières années, lorsque l'Agglo a été constituée à l'initiative de Gilles de ROBIEN, il ne me semble pas que ce même propos avait été tenu parce qu'il n'y avait pas cette volonté de rassembler toutes les familles composantes des droites et du centre, et que cette lettre envoyée à tous les maires était plus une pression d'Amiens Métropole pendant ces six mois sur les décisions et la construction d'une liste qui apparaît aujourd'hui comme ne voulant pas décorrélérer la présidence de la mairie et de l'agglomération. Il est donc étonnant d'entendre cet argument alors que la tête de liste de la liste battue, et pour laquelle j'ai un profond respect - Hubert de JENLIS le sait -, n'avait pas évoqué une seule fois cette décorrélation entre la fonction de maire et de président d'Amiens Métropole. En tout cas, je ne l'ai pas notée dans toute la propagande électorale et les déclarations faites par les uns et les autres. Donc oui, c'est une surprise d'apprendre que cette volonté apparaît après-coup et après le second tour des élections municipales.

Deuxième grande surprise, lorsqu'à l'époque Gilles de ROBIEN, et même Gilles DEMAILLY, ont fait appel à d'autres représentants, Monsieur SAVREUX fait référence à Jean-Claude RENAUX et Joël BRUNET, ils ont juste tendu la main pour qu'il y ait un consensus de l'administration de la collectivité et pour que cela n'aboutisse pas à un bras de fer, comme ce fut le mardi dernier, qui a marqué une véritable rupture démocratique par rapport à une habitude consensuelle dans les différentes familles politiques qui constituent les 39 communes de l'agglomération d'aujourd'hui. Il ne me semble pas que Frédéric FAUVET, le Maire d'Amiens et Président d'Amiens Métropole, ait fui sa responsabilité en voulant apaiser les débats, apaiser le climat, pour construire de façon solidaire, comme cela s'est toujours fait, et consensuelle, une gestion d'Amiens Métropole, puisqu'il a tendu la main à l'ensemble des conseillers métropolitains pour qu'ils constituent cette liste unique que nous présentions à l'ensemble des élus de l'agglomération. Mardi soir, je n'ai vu qu'une posture très politique, éloignée des engagements pris par le Maire dans son message d'introduction, la main sur le cœur, pour parler au nom des maires des petites communes et de la ruralité. C'est la logique que vous avez développée durant les six derniers mois de campagne, et cette logique que vous voulez faire apparaître

n'est pas celle que vous avez continué de marteler pour arriver jusqu'à l'élection municipale. Donc oui, Frédéric FAUVET a tendu la main à toutes les familles politiques sans jamais citer une seule fois le mot politique qui nous sépare aujourd'hui. Et oui, Anne PINON a décidé d'aller au bras de fer et de marquer cette soirée, à mon avis, par une rupture avec ce qui se fait depuis vingt-cinq ans au sein de l'agglomération, et je ne pense pas que la majorité actuelle du Conseil municipal d'Amiens porte la responsabilité de cet échec qui me semble être une blessure qui ne va pas guérir du jour au lendemain, car le bras de fer, ce n'est pas Frédéric FAUVET et sa majorité qui l'ont voulu, mais bien Anne PINON pour faire de ce débat et de cette élection un troisième tour d'élections très politique.

M. FAUVET : Louise BOYARD.

MME BOYARD : Je remercie Monsieur BEUVAIN de parler avec beaucoup de respect et de calme, et avec des propos clairs. Je suis juste très triste. Refaire le match des élections de mardi soir, cela nous a tous beaucoup bouleversés, et c'est normal. J'entends que Monsieur FAUVET est là pour apaiser, mais je me demande si la numéro un et le numéro deux sont vraiment là pour apaiser. J'ai une question : que fait-on de nos compétences pour travailler ensemble pour les sept années à venir ? Si l'on ne fait que se hurler dessus, nous n'irons pas loin, et je trouve cela très dommage.

MME ERCAN : Je trouve fort de café de jouer sur les deux tableaux pour s'assurer un poste de vice-président le soir de l'élection. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous, Madame BOYARD, donc si vous pouvez éviter d'envoyer des pics. Je pense que vous n'êtes absolument pas exemplaire. Nous avons bien vu votre opportunisme le soir du Conseil métropolitain. Je voulais aussi intervenir sur un autre sujet. J'ai été très étonnée de voir, au moment de la déclaration en début de séance des groupes politiques, que dans le groupe politique "Nous les Amiénois" présidé par Hubert de JENLIS, Madame BELLINA ne figurait pas. Pourquoi n'êtes-vous pas sur cette liste, Madame BELLINA ? Le rapprochement de mardi dernier était-il juste un rapprochement d'un soir ? Dans votre discours auprès des Amiénois, vous dites que vous êtes citoyenne et sans étiquette, ce que vous avez également rappelé aujourd'hui dans vos propos liminaires. On a très bien vu mardi dernier, quand vous avez été proposée à un poste de vice-présidente par Anne PINON, que vous n'étiez plus cette candidate sans étiquette. Et le discours que vous avez vendu aux Amiénois lors de l'élection municipale est parti en fumée, on a très bien vu quel était votre camp politique mardi soir. Pour nous, ce n'était pas une surprise, mais pour certains électeurs qui ont voté pour vous, j'espère qu'aujourd'hui les choses seront beaucoup plus claires.

M. FAUVET : Comme vous avez été citée nommément, Madame BELLINA, je vous donne la parole.

MME BELLINA : On m'a citée, j'ai bien vu votre post. Alors, je suis et je reste sans étiquette. J'ai été approchée, et vous devriez le savoir. Je siège à Amiens Métropole depuis six ans, vous non. Amiens Métropole, c'est apolitique, il y a des maires de tous les bords. Donc oui, j'ai été approchée pour les Amiénois et pour la Métropole.

M. FAUVET : On va dire que cette séquence faisait partie d'une thérapie collective qui vise à ce que dans les sept prochaines années, nous apprenions à mieux vivre ensemble. Il y a quand même quelques comportements que nous devons éviter collectivement dans les non-dits et dans les manœuvres de couloir. Il faut que nous ayons tous en tête que l'intérêt général et l'intérêt des Amiénoises et des Amiénois doivent passer par des comportements un peu plus vertueux et responsables. Je n'irai pas plus loin, je n'ai d'acrimonie pour personne, je le redis ce

soir, nous aurons besoin de tout le monde. Le score de l'élection municipale l'a démontré. Aujourd'hui, personne dans cette assemblée ne peut se croire au-dessus des autres, et c'est avec beaucoup de modestie et la recherche de l'efficacité que je et que nous répèterons inlassablement que nous chercherons à additionner, agglomérer les compétences quand nécessaire, et nous prendrons nos responsabilités sur les sujets que nous portons avec conviction. Merci de l'efficacité témoignée ce soir en Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 19h46.

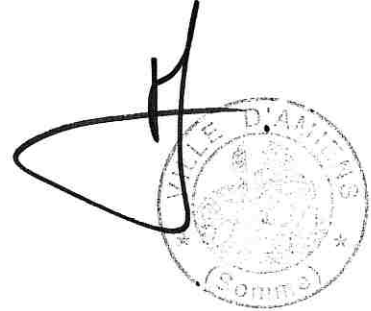


La secrétaire de séance,

Martine TEKAYA

Monsieur le Maire,

Frédéric FAUVET



Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 080-218000198-20260521-PV_CM_09_04_26-AU